

REPUBLICQUE FRANCAISE	PROCES -VERBAL
DEPARTEMENT DES LANDES	DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de SAINT-MARTIN-D'ONEY	SÉANCE DU JEUDI 06 AVRIL 2023
	2023-03

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2023

Présents : SAËS Philippe, TOPALOV Todor, LABOULAIS Monia, DANDRÉ Fabien, DULAURIÉ Jérémy, HENNOTE Stéphanie, LARGEAU Brigitte, RENARD Jeanne, ROTH Odile, DESPAGNET Guillaume, ROMIEU Tanguy et SÉRÉ Sandrine.

Absents : DESTRUHAUT Thierry et BREUSSIN Joël

Madame Stéphanie HENNOTE a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil.

• VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION

M. TOPALOV présente les comptes administratifs 2022 du budget général, du photovoltaïque, des logements sociaux et du lotissement Les Bruyères qui sont en parfaite concordance avec les comptes de gestion du receveur municipal.

✓ Affectation des résultats

- Budget général :

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 523 012,19 € et un excédent d'investissement de 769 429,20 €.

Il est proposé :

- De répartir l'excédent de fonctionnement 2022 ainsi : 223 012,19 € dans le budget fonctionnement 2023 et 300 000 € dans le budget investissement 2023
- de reporter l'excédent d'investissement 2022 dans le budget investissement 2023.

Après en avoir délibéré et en l'absence du maire, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

- Photovoltaïque :

Le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 45 534,89 € et un excédent d'investissement de 104 814,11 €.

Il est proposé de reporter le déficit de fonctionnement 2022 dans le budget fonctionnement 2023 et de reporter l'excédent d'investissement 2022 dans le budget investissement 2023.

Après en avoir délibéré et en l'absence du maire, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

- Logements sociaux :

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 31 418,31 € et un déficit d'investissement de 70 975,13 €.

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement 2022 dans le budget investissement 2023 et de reporter le déficit d'investissement 2022 dans le budget investissement 2023.

Après en avoir délibéré et en l'absence du maire, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

- Lotissement Les Bruyères :

Le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 23 907,56 € et un excédent d'investissement de 187 990,54 €.

Il est proposé de reporter le déficit de fonctionnement 2022 dans le budget fonctionnement 2023 et de reporter l'excédent d'investissement 2022 dans le budget investissement 2023.

Après en avoir délibéré et en l'absence du maire, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

● VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

✓ **Budget Général**

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 174 833,59 € en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 1 713 906,37 € en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif général 2023 tel que présenté.

✓ **Budget Photovoltaïque**

La section de fonctionnement s'équilibre à 96 689,89 € en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 143 677,11 € en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif photovoltaïque 2023 tel que présenté.

✓ **Budget Logements Sociaux**

La section de fonctionnement s'équilibre à 32 001,00 € en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 84 458,26 € en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif logements sociaux 2023 tel que présenté.

✓ **Budget Les Bruyères**

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 690 427,77 € en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 708 223,44 € en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif Les Bruyères 2023 tel que présenté.

✓ **Proposition répartition des subventions**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter pour chaque association le montant de la subvention qui sera attribuée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant 2023	Nom de l'association	Montant 2023
ACASMO	500	G PAQUIN	0
ACCA	800	JARDINS PARTAGE	200
AESM	150	NBBB	300
CHANT'ONEY	500	BASKET	1 100
COMITÉ DES FÊTES	1 300	ST MARTIN MX	400
ÉCOLE MUSIQUE	10 000	ST MARTIN SPORT	2 400
FOOTBALL	1 850	ADAPEI	100
BINIOU	1 050	AFSEP	100
BOULET	0	PATRIMOINE	120
MOTO ST MARTINOIS	400	SOUVENIR FRANÇAIS	100
TENNIS	1 050	RESTOS DU COEUR	100
UROUS DE BIBE	2 250	PRÉVENTION ROUTIÈRE	100
SKI YGOS	300	SECOURS POPULAIRE	100
DK DANSE	300		
TOTAL 2023			25 570 €

• VOTE TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Monsieur le Maire présente un tableau comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Il rappelle que par délibération en date du 6 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des taxes à :

- . Taxe foncière bâtie : 35,54 %
- . Taxe foncière non bâtie : 35,63 %

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Compte-tenu une augmentation attendue des dépenses de fonctionnement d'environ 6 %, il propose l'augmentation des taux d'imposition des taxes locales.

Trois propositions d'augmentation sont portées par la commission Finances et votées :

- 0 % : 1 voix
- +3% : 4 voix
- +5% : 7 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide à la majorité que les taux de l'année 2023 seront les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 37,31 %
- Taxe foncière (non bâti) : 37,41 %
- Taxe d'habitation : 17,23 %

● POINTS DIVERS

✓ Achat de tables et de bancs

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'achat de tables et de bancs pour les manifestations à l'extérieur. Ce projet s'inscrit dans une politique de dynamisation de la vie locale de la commune et peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre du FEC 2023. Le coût d'acquisition de 80 tables et 160 bancs est estimé à 22 047,60 € HT soit 26 457,12 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de 80 tables et 160 bancs et autorise Mr le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FEC 2023.

✓ Réhabilitation de la maison « M'Agade » en cabinet de kinésithérapie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réhabilitation de la maison « M'Agade » en cabinet de kinésithérapie pour un coût total de l'opération évalué à 335 396 € HT dont 292 763 € HT pour les travaux. Il propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds vert et présente le nouveau financement de cette opération incluant les demandes de subventions à l'Etat (DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et au Département (CRTE : Contrat de Relance et de Transition Ecologique) déjà réalisées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- d'autoriser le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre du Fonds vert pour un montant de 83 800 € pour les travaux de réhabilitation de la maison « M'Agade » en cabinet de kinésithérapie :
 - Coût estimatif de l'opération : 335 395,22 € HT
 - Montant estimatif des travaux 292 763,00 € HT
 - Montant total des travaux 402 474,27 € TTC
- de financer cette opération comme suit :
 - Subvention DETR (50 % du montant travaux HT) 146 381,00 €
 - Subvention CRTE (30 % du montant travaux HT) 87 828,00 €
 - Subvention FONDS VERTS (25 % du montant total HT) 83 800,00 €
 - Fonds propres 84 465,27 €

TOTAL402 474,27 €

✓ Journée du 1er Mai 2023

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nouvelle manifestation programmée pour la journée du 1er mai, le comité des fêtes n'ayant pas souhaité maintenir son vide-grenier annuel. La commune organisera une exposition de motos et voitures anciennes. Le comité des fêtes assurera la buvette et les grillades de cette manifestation.

Le nom de cet événement est encore à déterminer dans un souci de pérennité.

✓ **Remboursement d'une concession du columbarium**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que monsieur Philippe MOREAU a réglé en 2013 le montant de 525 € (dont 25 € de frais d'enregistrement) pour une concession de trente ans dans le columbarium de la commune, ceci afin d'y déposer les urnes funéraires de ses parents.

Pour répondre aux dernières volontés de ses parents, leurs cendres ont été dispersées dans le jardin du souvenir et la case n°2 du columbarium est libre depuis fin janvier 2023. De ce fait, il sollicite le remboursement du montant de la concession pour les 237 mois restants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de procéder au remboursement des 237 mois non-honorés, soit 329,17€.

✓ **Lotissement Les Bruyères**

Monsieur le Maire informe les élus que les surfaces des lots ont été réactualisées par le géomètre après les travaux de viabilisation. Il propose donc de nouvelles hypothèses de prix de vente : 82€/m² pour le constructible et 41€/m² pour le non-constructible.

Parcelles	Surfaces		PRIX 2022	PRIX 2023
	Constructibles	Non constructibles		
1	958	0	78 310 €	78 556 €
2	764	0	62 320 €	62 648 €
3	813	0	66 420 €	66 666 €
4	815	0	66 420 €	66 830 €
5	815	0	66 420 €	66 830 €
6	778	157	71 500 €	70 233 €
7	702	147	65 500 €	63 591 €
8	702	154	65 500 €	63 878 €
9	675	180	65 500 €	62 730 €
10	822	292	85 000 €	79 376 €
11	784	72	65 500 €	67 240 €
12	736	55	60 500 €	62 607 €
13	748	44	60 500 €	63 140 €
14	692	29	55 000 €	57 933 €
15	702	19	55 000 €	58 343 €
16	717	4	RESERVATION	COMMUNE
17	706	0	57 400 €	57 892 €
18	695	0	56 580 €	56 990 €
19	727	0	59 040 €	59 614 €
20	724	0	59 040 €	59 368 €
21	776	0	63 140 €	63 632 €
22	920	0	75 030 €	75 440 €
23	848	0	69 290 €	69 536 €
24	796	0	64 780 €	65 272 €
25	789	0	64 370 €	64 698 €
TOTAL			1 558 060 €	1 563 043 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider les propositions de prix des terrains du lotissement Les Bruyères 2023 tels que présentés.

✓ Création d'un poste de rédacteur principal 1ère classe

En raison d'un besoin de structuration des missions de secrétariat de Mairie, le Maire propose au Conseil municipal de créer un poste de rédacteur principal 1ère classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste permanent de Rédacteur principal 1ère classe à temps plein, dans le cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux, qui prendra effet à compter du 15 avril 2023.

Monsieur le Maire a levé la séance à 20h32.

A collection of handwritten signatures and initials in black and purple ink. The signatures include a large black signature at the top right, a purple signature to its left, a black signature below it, a purple signature below that, a black signature to the right of the purple one, a black signature below the purple one, a purple signature below the black one, and a large black signature at the bottom right. There are also some black initials and a purple signature that appears to be 'Rou'.